Feuille officielle d'avis
du district de Moutier

**Numéro 48**
**Mercredi 23 décembre 2020**

***La Semaine*** **édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.**

**Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet *www.lasemaine.ch.***

**Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.**

**Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier**

**Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.**

**Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF –.80 le mm + TVA (63 mm de large).**

## Berne

**Direction des travaux publics et des transports**
**Office des ponts et chaussées**

### Mise à l'enquête du plan d'aménagement des eaux de la Birse à Sorvilier (procédure d'aménagement des eaux)

*Commune:* Sorvilier

**Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 21 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord)**

*Responsable de l'aménagement des eaux:* Commune municipale de Sorvilier

*Cours d'eau:* La Birse

*Localité:* Sorvilier, Birse, de la sortie du village jusqu'à la frontière communale avec Court

*Coordonnées:* de 2'590'116 / 1'231'937
à 2'590'931 / 1'231'961

*Projet:* **Aménagement des eaux de la Birse**

Depuis la sortie de la Birse du village de Sorvilier jusqu'à la frontière communale avec Court, le plan d'aménagement des eaux de la Birse prévoit diverses mesures de revitalisation.

De la sortie du village jusqu'à 50 m en aval du deuxième pont:

- Aménagement d'un lit mineur avec confection d'épis en terrasses d'atterrissement pour un méandrage dans le lit existant.
- Abaissement d'une chute et suppression de tous les autres petits seuils pour une migration sans difficulté des poissons.
- Diversification du talutage en berge gauche pour avoir un fond de berge non rectiligne.
- Pose de gros blocs calcaires pour favoriser la cache des poissons et diversifier le lit.

**www.lasemaine.ch**

- Aménagement des pieds de berge avec enrochements et fascines vivantes ou mortes.

Depuis 50 m en aval du deuxième pont jusqu'à la frontière communale avec Court:

Aménagement d'un nouveau tracé dans l'ancien lit de la Birse:

- Lit mineur en méandres renvoyés par des épis en terrasse.
- Lit majeur très large pour avoir une zone tampon propice au développement de la flore et de la faune.
- Création de deux bras secondaires, aménagés dans un secteur boisé.
- Aménagement de petits étangs, d'une roselière et de divers biotopes.
- Remblayage de l'ancien lit.
- Construction d'un siphon pour le collecteur du SECOR.
- Remise à ciel ouvert du ruisseau du Fuet sur 25 mètres au sud du chemin et prolongement sur 50 m au nord, jusque dans le nouveau lit projeté de la Birse.

*Dérogations faisant l'objet de la requête:*

Autres dérogations selon l'article 48, alinéa 3 LAE

Autorisation en matière de droit de pêche selon les articles 8 à 10 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 (LFSP ; RS 923.0) et 8 à 10 et 13 de la loi sur la pêche du 21 juin 1995 (LPê ; RSB 923.11)

Atteintes à la végétation des rives selon l'article 18, alinéa 1bis et 1ter ainsi que les articles 21 et 22, alinéa 2 de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451)

Suppression de la végétation existant sur des rives (art. 22 LPN)

Atteintes aux haies et bosquets selon l'article 18, alinéa 1bis et 1ter LPN ainsi que l'article 27 de la loi cantonale du 15 septembre 1992 sur la protection de la nature (RSB 426.11)

Atteinte aux plantes protégées selon l'article 20 LPN et les articles 19 et 20 de l'ordonnance cantonale du 10 novembre 1993 sur la protection de la nature (OPN; RSB 426.111)

Atteinte aux biotopes d'animaux protégés selon l'article 20 LPN et les articles 26 et 27 de l'ordonnance cantonale du 10 novembre 1993 sur la protection de la nature (OPN ; RSB 426.111).

Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Délai du dépôt des plans et pour former opposition: du 16 au 22 décembre 2020 et du 4 au 26 janvier 2021

Lieu du dépôt des plans et adresse pour envoyer les oppositions: Administration communale de Sorvilier

Les qualités requises pour former opposition sont régies par l'article 24, alinéa 2 LAE.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être motivées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées **dans le délai de publication et d'opposition fixé.**

Bienne, le 10 décembre 2020

IIIe arrondissement d'ingénieur en chef
Office des ponts et chaussées du canton de Berne

## Champoz

### Recrutement 2021

Le Corps des Sapeurs Pompiers Moron procédera à son recrutement pour l'année 2021 le:

**Lundi 1er février 2021 à 19 h à la salle communale de Malleray**

Cette séance d'information et de présentation concerne tous les habitant(e)s de la commune âgé(e)s de 20 à 40 ans (année de naissance comprises entre 2000 et 1980).

A l'issue de cette soirée, les personnes intéressées pourront s'inscrire pour rejoindre le CSP MORON en 2021.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du fourrier: Céline Kummer, au 032 492 28 65 ou par courriel à l'adresse: sapeurs.moron@bluewin.ch.

L'Etat-major se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux à ce recrutement et vous remercie par avance pour votre engagement.

Champoz, le 23 décembre 2020

Au nom de l'Etat-major des sapeurs-pompiers Moron

## Corcelles

### Ordonnance relative au Système de Contrôle interne (SCI)

Selon l'article 114 de l'Ordonnance sur les communes (OCo), le Conseil communal veille à l'instauration d'un système de contrôle interne (SCI) efficace.

De ce fait, le Conseil communal a adopté l'Ordonnance relative au système de contrôle interne (SCI), lors de sa séance du 17 décembre 2020.

Cette Ordonnance entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

**Voie de recours**

Un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre l'Ordonnance adoptée par le Conseil communal dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.

Corcelles, le 23 décembre 2020

Conseil communal

## Crémines

### Avis de construction

*Requérante:* Commune mixte de Crémines, Rue du Collège 6, 2746 Crémines.

*Auteur du projet:* Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

*Emplacement :* parcelles N^os 476 et 905, aux lieux-dits : « Rue de l'industrie / Les Ravières », commune de Crémines.

*Projet :* remplacement de la conduite principale d'alimentation en eau potable et déplacement de celle-ci dans le chemin d'accès aux installations sportives, installation d'une borne hydrante, rénovation du chemin d'accès par l'assainissement du coffre de chaussée et pose d'un enrobé bitumineux.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* A et agricole.

*Dérogations :* art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Moutier

**Services techniques**

### Facturation de l'émolument de base pour l'enlèvement et l'élimination des déchets pour les objets vacants (toutes catégories) – Information aux propriétaires et aux gérances d'immeubles

Compte tenu des dispositions légales, de la jurisprudence et du Règlement communal sur les déchets, la Municipalité de Moutier informe les propriétaires et les gérances d'immeubles que **dès le 1er janvier 2021 :**

- **L'émolument de base pour l'enlèvement et l'élimination des déchets pour toutes catégories assujetties au paiement de la taxe sera facturé pour les objets vacants pendant une durée minimale de 6 mois.**
- **La facturation sera réactivée dès que l'objet ne sera plus vacant. Le propriétaire a l'obligation d'annoncer cette modification.**

A l'issue de cette période, la facturation sera supprimée pour le mois suivant, **uniquement sur demande écrite du propriétaire ou de la gérance**, adressée au Service de facturation des Services industriels, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Moutier, le 10 novembre 2020

Conseil municipal

---

**Fêtes de fin d'année**

### Fermeture de la bibliothèque municipale

La bibliothèque sera fermée à partir du mercredi 23 décembre 2020 à 17 h 30 jusqu'au lundi 4 janvier 2021 à 15 h.

Moutier, décembre 2020

Les bibliothécaires

---

### Avis de construction

*Requérant :* Mourelle Fernandez Pablo et Iglesias Quintans Sara, rue de l'Ecluse 3, 2740 Moutier

*Auteur du projet :* BIM Process.ch Sàrl, 2822 Courroux

*Emplacement :* Parcelle N° 3368, Plein-Soleil 32

*Projet :* Construction d'une maison familiale avec garage et pose d'une pompe à chaleur air-eau

*Zone :* PQ «Prés Zuber»

*Dimensions et genre :* selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 janvier 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 16 décembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

---

### Avis de construction

*Requérant :* Castalan Thaïs, rue des Chênes 3, 2740 Moutier

*Emplacement :* Parcelle N° 1004, rue des Chênes 3

*Projet :* Pose fixe d'une caravane comme lieu d'accueil et distribution gratuite de matériel

*Zone :* H3

*Dimensions et genre :* selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 janvier 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 16 décembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

---

### Avis de construction

*Requérant :* Mast Steven et Marjorie, rue des Vergers 5, 2740 Moutier

*Auteur du projet :* Faivre Energie SA, 2800 Delémont

*Emplacement :* Parcelle N° 1098, Aux Arsattes 4, Montagne de Moutier

*Projet :* Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau

*Zone :* Agricole

*Dérogation :* Art. 24 LAT

*Dimensions et genre :* selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 janvier 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 16 décembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

---

### Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés :

**du mercredi 23 décembre 2020 à 17 h**
**au lundi 4 janvier 2021 à 8 h**

Nous vous rappelons le numéro du Service de piquet des Services industriels (eau-électricité) en cas d'urgence : 032 494 12 22.

D'autres numéros d'urgence :

Police 117

Feu 118

Ambulance 144

Nous vous souhaitons de belles et joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 16 décembre 2020

Conseil municipal

---

### Avis de construction

*Requérante :* Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens 1.

*Auteur du projet :* Axians Schweiz AG, Pulverstrasse 8, 3063 Ittigen.

*Emplacement :* parcelle N° 541, au lieu-dit : «Rue Industrielle 15», commune de Moutier.

*Projet :* changement des antennes d'une station de base téléphonie mobile existante, sur le toit, pour le compte de Salt Mobile SA, site BE-0381F.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* Zone d'activités industrielles (A).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

---

### Votation populaire du dimanche 7 mars 2021

Le Conseil municipal a fixé au dimanche 7 mars 2021, la votation populaire relative à la libération d'un crédit indexable de CHF 1 313 097.– pour le réaménagement du secteur du carrefour de Graitery, des réseaux souterrains et du ruisseau de la Combe Allerie.

Moutier, le 9 décembre 2020

Conseil municipal

---

**Commune bourgeoise Moutier**

### Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 9 décembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 9 décembre 2020 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la bourgeoisie où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Moutier, le 17 décembre 2020

Le Conseil de bourgeoisie

---

### Avis de construction

*Requérant :* Jeanrenaud Denis, rue Jolimont 14, 2740 Moutier.

*Auteur du projet :* Faivre Energie SA, 2800 Delémont.

*Emplacement :* Parcelle N° 2081, rue Jolimont 14.

*Projet :* Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

*Zone :* H2.

*Dimensions et genre :* selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 23 décembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

---

### Avis de construction

*Requérant :* Von Bergen Lydia, avenue de Bellevue 11, 2740 Moutier.

*Auteur du projet :* ThermoClim Sàrl, 2800 Delémont.

*Emplacement :* Parcelle N° 359, avenue de Bellevue 11.

*Projet :* Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

*Zone :* H3.

*Dérogation :* Art. 80 LR.

*Dimensions et genre :* selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 23 décembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

---

### Avis de construction

*Requérante :* Bourgeoisie de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

*Emplacement :* parcelle N° 3143, au lieu-dit : « Côte Picard », commune de Moutier.

*Projet :* extension de la groisière-décharge « Côte Picard » avec défrichement, reboisement, extraction et remblayage (décharge du type A).

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* Groisière/décharge « Côte Picard ».

*Zone de protection :* IONF 70002 « Côte Picard ».

*Dérogations :* art. 25 LCFo, 7 LCPN et 27 OCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Perrefitte

**Communications du Conseil municipal**

### Vice-maire

M^me^ Géraldine Liechti endossera la fonction de vice-maire pour l'année 2021.

### Aînés de Perrefitte

Les aînés du village n'ont pas pu participer à la traditionnelle journée organisée par la commune en 2020 en raison de la pandémie. Ils ont reçu (ou recevront ces prochains jours) une petite surprise apportée chez eux par les membres du Conseil municipal qui se sont partagés les livraisons dans les quartiers. En réalisant cette action, le Conseil municipal a aussi profité de solliciter trois dames de la localité pour confectionner ces petites attentions.

### Fermeture du bureau communal

Nous vous rappelons que l'administration communale sera fermée du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021. Le Conseil municipal vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches et rendez-vous en 2021 !

Perrefitte, le 23 décembre 2020

Le Conseil municipal

## Petit-Val

### Avis de construction

*Requérant :* Wüthrich Christian, Le Perceux 27, 2748 Les Ecorcheresses

*Propriétaires :* Sprunger Jean-Ulrich et Susanne, Le Perceux 26, 2748 Les Ecorcheresses

*Emplacement :* parcelle N° 212, Le Perceux 27, 2748 Les Ecorcheresses, commune de Petit-Val

*Projet :* Bétonnage d'une place pour le déchargement du fourrage et ouverture d'une fenêtre en façade nord

*Remarque :* Le projet est conforme à l'affectation de la zone. Une dérogation au sens des articles 24ss LAT n'est pas nécessaire.

*Construction :* selon plans déposés

*Dimensions :* place : 27 m$^2$ ; fenêtre : 3 m x 1 m

*Zone :* agricole

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture de l'administration communale, le dossier peut être consulté sur rendez-vous fixé au préalable par téléphone au 079 292 86 74.

Souboz, le 16 décembre 2020

Conseil communal

---

### Communications du Conseil communal

Durant la fermeture de l'administration communale, du mercredi 23 décembre 2020 au vendredi 8 janvier 2021, les dossiers de construction en dépôt public peuvent être consultés, sur rendez-vous fixé au préalable par téléphone au 079 292 86 74.

Le Conseil communal et le personnel vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2021.

Souboz, le 23 décembre 2020

Conseil communal

---

### Avis de construction

*Requérante :* Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

*Emplacement :* parcelle N° 22, au lieu-dit : « Derrière les Hôtas 23 », Souboz et parcelle N° 323, au lieu-dit : « Plaine-Fin », Sornetan, commune de Petit-Val.

*Projet :* pose de deux panneaux d'informations touristiques présentant la Commune de Petit-Val.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* ZBP 1 (Souboz) et zone agricole (Sornetan).

*Dérogation :* 24 LAT (Sornetan).

*Recensement architectural :* objet C, digne de protection, ACE N° 3848 du 14.12.1994, ensemble bâti A (Souboz) et ensemble bâti B (Sornetan).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Reconvilier

**Mise en place de la fibre optique**

### Perturbation du trafic

Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique dans le village par l'entreprise Pro Routes SA, un certain nombre de perturbations du trafic sont attendues durant ces travaux ainsi que quelques désagréments pour les citoyens.

Ces différents travaux de grande envergure sont prévus jusqu'à l'automne 2021.

La Municipalité de Reconvilier ainsi que la Commission technique remercient la population pour leur compréhension.

Reconvilier, le 4 novembre 2020

Municipalité de Reconvilier

---

### Fermeture de l'administration municipale

A l'instar des années passées, l'administration municipale sera fermée durant la période des fêtes de fin d'année. Elle fermera ses portes le mercredi 23 décembre 2020 et les rouvrira le lundi 4 janvier 2021 à 10 h. Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de prendre contact avec l'administration au numéro de téléphone 076 457 78 40.

Le Conseil municipal félicite M. Romano De Cicco pour sa nomination au titre de Vice-maire pour les deux prochaines années.

Le Conseil municipal et l'administration vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël et une excellente année 2021 à tous.

Reconvilier, le 23 décembre 2020

Le Conseil municipal

## Roches

### Procès-verbal assemblée communale

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2020 sera déposé publiquement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, du 13 janvier 2021 au 11 février 2021.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Roches, le 15 décembre 2020

Secrétariat communal

## Saicourt

### Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr) :

*Requérante :* Municipalité de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

*Auteur du projet :* Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

*Emplacement :* parc. N$^{os}$ 754, 758, 759, 760, 766 et 1013, aux lieux-dits : « La Grosse Fin, Ch. de la Béroie, Ancienne Route Bellelay-Lajoux et Sur Béroie », Bellelay * parc. N$^{os}$ 145, 730, 731, 732, 644, 885 et 1107, aux lieux-dits : « Sur les Journaux, Pâturage aux Bœufs et Sous Montbautier », Le Fuet, commune de Saicourt.

*Projet :* assainissement et élargissement de chemins avec construction de places d'évitement, bovi stop et mesures de compensation (plantation d'arbres, murs en pierres sèches, déplacement du ch. pédestre).

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* agricole.

*Zones de protection :* inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale (objet N° 16 « Bellelay »), IVS d'importance nationale BE 60.2 et locale BE 2047, périmètre de protection du paysage N° 3 « Pâturage des Bœufs» et N° 7 « Sur Béroie » (art. 531 RCC).

*Dérogations :* art. 24 LAT, 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

---

### Election complémentaire d'un conseiller municipal

M. Marc Alain Paroz ayant refusé son élection du 29 novembre 2020, les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués le

**Dimanche 7 mars 2021**
**de 10 h 30 à 11 h 30**
**au bureau municipal du Fuet**

pour procéder par les urnes, d'après le système majoritaire, à l'élection complémentaire d'un conseiller municipal pour la période 2020 - 2023.

Les listes des candidats établies selon l'article 22 du Règlement concernant les élections par les urnes seront déposées au Secrétariat municipal au Fuet jusqu'au vendredi 29 janvier 2021 à 11 h. Des listes types sont à disposition au secrétariat municipal.

Le Fuet, le 23 décembre 2020

Conseil municipal

## Saules

### Fermeture du bureau communal

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du 24 décembre 2020 au 12 janvier 2021. Réouverture du guichet le mercredi 13 janvier 2021 de 16 h à 17 h.

Le conseil communal souhaite d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Saules, le 23 décembre 2020

Conseil communal

## Tavannes

### Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du jeudi 24 décembre 2020 12 h jusqu'au 3 janvier 2021.

Le personnel et les membres du Conseil municipal vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi qu'une belle et heureuse année 2021 !

Tavannes, le 23 décembre 2020

Secrétariat municipal

---

### Rappel - Bons d'achat COVID-19

L'UNAT en collaboration avec la Municipalité de Tavannes a lancé une campagne d'action « Bons Covid-19 » ! Pour un prix de vente de CHF 100.–, vous recevrez 2 bons d'achat « Covid-19 » d'une valeur totale de CHF 120.–. Afin qu'un maximum de ménages puisse en profiter, l'offre est limitée à CHF 200.– maximum par ménage et seuls les citoyens Tavannois pourront s'en procurer. Les bons d'achat seront en vente à l'administration communale jusqu'au 24 décembre 2020.

Tavannes, le 23 décembre 2020

Secrétariat municipal

---

### Avis de démolition

*Requérant :* Hypromat Suisse SA, Rue du Tombet 24a, 2034 Peseux.

*Auteur du projet :* Metropolis Architecture Sàrl, CEI-Y-Parc Rue Galilée 15, 2400 Yverdon-les-Bains. Projet : démontage de la station de lavage y compris les aspirateurs et les armoires techniques sis sur la parcelle N° 35 en zone centre.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 23 décembre 2020

Le chef des travaux publics

## Valbirse

### Avis de construction

*Requérante :* Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévilard.

*Auteur du projet :* Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévilard.

*Emplacement :* parcelle N° 815, au lieu-dit : « Chemenay 11 », Bévilard, commune de Valbirse.

*Projet :* rénovation et agrandissement du bâtiment actuel afin d'assurer le rangement de l'ensemble des véhicules d'intervention des pompiers et des travaux publics, fermeture du couvert au sous-sol par des portes, construction d'une halle couverte en bois sur l'actuelle dalle en béton au rez-de-chaussée, pose d'un silo à sel sur un socle en béton et aménagement d'une place de lavage.

**Modifications : modifications des vestiaires des pompiers, suppression de l'escalier en colimaçon, création d'escaliers extérieurs au Nord et au Sud et d'une nouvelle voie de fuite dans le dépôt des travaux publics.**

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* centre.

*Dérogations :* Art. 45 al. 4 et 5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

---

### Avis de construction

*Requérants/maître d'ouvrage :* Monsieur Granit Shabani, Pré Rond 8, 2735 Malleray.

*Auteur du projet :* BIMProcess.ch Sàrl, Rue du 23 Juin 20b, 2822 Courroux.

*Adresse du projet :* BF 1452, chemin des Pommiers 3, 2735 Bévilard, commune de Valbirse (secteur Clos Carcenai).

*Description du projet :* construction d'une villa à deux appartements, panneaux solaires sur la toiture plate, pompe à chaleur extérieure à l'Ouest du bâtiment.

*Dimensions du projet :* selon plans déposés.

*Constructions du projet :* selon plans déposés.

*Zone d'affectation et de constructions :* PQ Clos Carcenai.

*Dérogations :* art. 12 al.3 du PQ Clos Carcenai et art. 44 du règlement de construction de Bévilard

*Dépôt public :* du 16 décembre 2020 au 15 janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 10 décembre 2020

Commune mixte de Valbirse

---

### Avis de construction

*Requérants/maître d'ouvrage :* Brunner Heidi et Erich, Rue des Eglantines 4, 2735 Malleray

*Auteur du projet :* KWSA SA Architecte HES-SIA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray

*Adresse du projet :* BF 1445, Rue des Eglantines 4, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

*Description du projet :* Suppression du chauffage à mazout et installation d'une pompe à chaleur air-eau en façade Nord, réfection complète des toitures Eternit, panneaux photovoltaïques sur le pan Sud et réfection de la peinture des façades (blanc)

*Dimensions du projet :* selon plans déposés

*Constructions du projet :* selon plans déposés

*Zone d'affectation et de constructions :* H1

*Dépôt public :* du 16 décembre 2020 au 15 janvier 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 11 décembre 2020

Commune mixte de Valbirse

---

## Avis de construction

*Requérants/maître d'ouvrage :* Madame Cristina Santos Lema et Monsieur Marco Dolci, La Voirde 25, 2735 Bévilard.

*Auteur du projet :* BIMProcess.ch Sàrl, Rue du 23 Juin 20b, 2822 Courroux.

*Adresse du projet :* BF 1453, chemin des Pommiers 1, 2735 Bévilard, commune de Valbirse (secteur Clos Carcenai).

*Description du projet :* construction d'une villa familiale avec toiture à 2 pans, garage annexé au Nord-Ouest et terrasse au Sud, panneaux solaires sur le pan Sud, pompe à chaleur extérieure à l'Ouest du bâtiment.

*Dimensions du projet :* selon plans déposés.

*Constructions du projet :* selon plans déposés.

*Zone d'affectation et de constructions :* PQ Clos Carcenai.

*Dérogations :* art. 8 al.2 et art. 12 al.1 du PQ Clos Carcenai et art. 44 du règlement de construction de Bévilard

*Dépôt public :* du 16 décembre 2020 au 15 janvier 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 11 décembre 2020

Commune mixte de Valbirse

---

## Avis de construction

*Requérant/maître d'ouvrage :* PPE Rue Aimé-Charpilloz 13, p.o. M^me^ Girardin Eleonore.

*Auteur du projet :* Aellig Paysages SA, pré Rond 17, 2735 Malleray.

*Adresse du projet :* BF 988, Rue Aimé-Charpilloz 13, 2735 Bévilard.

*Description du projet :* Réalisation d'une place de parc en pavés filtrants à l'Ouest des garages existants.

*Dimensions du projet :* selon plans déposés.

*Constructions du projet :* selon plans déposés.

*Zone d'affectation et de constructions :* Centre.

*Dépôt public :* du 23 décembre 2020 au 22 janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 17 décembre 2020

Commune mixte de Valbirse

---

## Avis de construction

*Requérante :* PPE Bâtiment Centre, p. adr. M. Thierry Laederach, Rouges-Terres 25, 2068 Hauterive NE.

*Emplacement :* parcelle N° 236, au lieu-dit : « Rue Aimé Charpilloz 2 », Bévilard, commune de Valbirse.

*Projet :* pose d'une barrière électrique à l'entrée du parking au sud du bâtiment.

*Dimensions :* selon plans déposés.

*Construction :* selon plans déposés.

*Zone :* Centre.

*Dérogations :* 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

---

**Service des eaux**

## Résultats des analyses

Le Service des eaux de Valbirse a procédé à des prélèvements d'eau potable dans le réseau le 25 novembre dernier.

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

| Réseau | Qualité bactériologique | Dureté en graduation française °f | Teneur en Nitrate (mg/l) |
|---|---|---|---|
| Malleray, réseau inférieur | irréprochable | 19.0 Eau « mi-dure » | 6.4 (tolérance 40) |
| Bévilard | irréprochable | 15.2 Eau « mi-dure » | 5.5 (tolérance 40) |
| Pontenet et Malleray réseau supérieur | irréprochable | 22.1 Eau « mi-dure » | 11.2 tolérance 40) |

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès des Services techniques.

Bévilard, le 16 décembre 2020

Service des Eaux Valbirse

---

**Avis de construction**

## Demande de permis de construire après-coup

*Requérants/maître d'ouvrage :* Andrade Paulo, rue Aimé Charpilloz 22, 2735 Bévilard.

*Auteur du projet :* Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévilard.

*Adresse du projet :* BF 730/147, rue Aimé Charpilloz 22, 2735 Bévilard, commune de Valbirse.

*Description du projet :* demande de permis « après-coup », pour la construction d'un couvert pour voitures, en bois et toit avec plaques ondulées.

*Dimensions du projet :* selon plans déposés.

*Constructions du projet :* selon plans déposés.

*Zone d'affectation et de constructions :* Centre.

*Dépôt public :* du 23 décembre 2020 au 22 janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 18 décembre 2020

Commune mixte de Valbirse

---

**Infos communales**

## Répartition des dicastères

Lors de sa dernière séance de l'année, le Conseil communal a procédé à la répartition des dicastères.

Nouveau membre au sein de l'exécutif dès le 1er janvier 2021, Pierre-Michel Raetzo reprendra le dicastère de son prédécesseur, Yann Minder, à savoir « Ecoles, culture et sport ».

L'exécutif profite de l'occasion pour remercier Yann Minder pour son engagement au sein des autorités de Valbirse (membre du Conseil général dès janvier 2015, puis élu au Conseil communal en novembre 2015). Il souhaite aussi plein succès à Pierre-Michel Raetzo dans l'exercice de son mandat.

## Vice-mairie

Le Conseil communal a nommé Joëlle Braun Monnerat, responsable du dicastère des Affaires sociales, en qualité de vice-maire 2021.

## Une nuit sans éclairage le 21 mai

Valbirse éteindra son éclairage public – situé sur les routes et rues communales – durant la nuit du 21 mai 2021. Le Conseil communal a décidé de répondre favorablement à un appel lancé par les organisateurs de la Fête de la Nature et de La nuit est belle, qui encouragent toutes les communes de Suisse romande à couper leur éclairage à cette date afin, entre autres, de mettre la biodiversité nocturne à l'honneur.

Le détail de cette extinction des feux sur notre territoire sera précisé en temps voulu.

Bévilard, le 18 décembre 2020

Conseil communal de Valbirse

**Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h**

# informations pratiques

## Crémines

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémines

Téléphone : 032 499 95 42
Courriel : secretariat@cremines.ch
Site internet : www.cremines.ch

**Heures d'ouverture du secrétariat communal**

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

**Heures d'ouverture déchetteries**

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h

---

## Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone : 032 493 40 85
Courriel : secretariat@eschert.ch
Site internet : www.eschert.ch

**Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille**

Ouvert tous les 1ers samedis du mois (sauf janvier et août, le 2e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.

---

## Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone : 032 499 95 55
Pour les cartes journalières : 079 729 56 89
Courriel : secretariat@grandval.ch
Site internet : www.grandval.ch

**Heures d'ouverture :** Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

**Déchetterie ouverture :** Jeudi soir de 17 h à 19 h

# informations pratiques

## Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

**Heures d'ouverture**
Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

| | |
|---|---|
| **Lu – ma** | 8 h à 11 h et 14 h à 17 h |
| **Mercredi** | 14 h à 17 h |
| **Jeudi** | 8 h à 11 h et 14 h à 18 h |
| **Vendredi** | 8 h à 11 h et 14 h à 16 h |

**Service social:**

| | |
|---|---|
| **Lu – ma et ve** | 9 h à 11 h et 14 h à 16 h |
| **Mercredi** | 14 h à 16 h |
| **Jeudi** | 9 h à 11 h et 14 h à 18 h |

**Téléphones**

| | |
|---|---|
| Centrale | 032 494 11 11 |
| Fax | 032 493 12 19 |
| Chancellerie | 032 494 11 11 |
| Impôts | 032 494 11 21 |
| Caisse municipale | 032 494 11 25 |
| Contrôle des habitants | 032 494 11 27 |
| Service social | 032 494 11 34 |
| Agence AVS | 032 494 11 39 |
| Service sécurité | 032 494 11 29 |
| Bâtiments/Urbanisme/ Travaux publics | 032 494 13 33 |
| Electricité/Eau/ Service de piquet | 032 494 12 22 |

**Service de renseignements juridiques**
Chancellerie municipale 032 494 11 11

**Carte journalières (prix Fr. 48.–)**
Caisse municipale 032 494 11 25

**Services techniques – Travaux publics**
Point de récolte de la Halle aux marchandises

**Horaire**
**Lundi à jeudi de 7 h à 20 h**
**Vendredi de 7 h à 16 h**
Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

**Site internet**
www.moutier.ch

**Courriel**
info@moutier.ch

# informations pratiques

## Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch

## Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch

## Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande

## Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

**Heures d'ouverture**

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.